

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2209

5 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Rental Holding S.C.A.	106008	Linares Holding S.A.	105996
Arcobaleno Fund	105993	Logix IV S. à r.l.	106031
BRAPF Ikebukuro S.à r.l.	106021	Lux Engineering S.A.	106000
CNCP - NKBK International Finance S.A.	105990	Maristella S.A.	106002
CPI I&G Germany S.à r.l.	106028	MBH	105992
Creative Art Collection s.à r.l.	105987	Mondialtex S.A.	106030
Crescent Euro Industrial III S. à r.l.	106006	Morea S.A.	105999
Daoud Invest Holding S.A.	105994	National Business Center S.A.H.	105986
EAVF BEN Hanover Sàrl	105995	NFS S.A.	105999
EAVF BEN Holdco Sàrl	105996	N.R.G. Luxembourg S.à r.l.	105998
EAVF BEN Neumunster Sàrl	105997	N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l.	105998
Eldstaden S.à r.l.	105991	PaddyLux Soparfi S.A.	105999
Electricité Weynandt Nico S.à r.l.	105991	Parcas S.A.	106001
Eurofore S.à r.l.	105988	Phitex S.A.	105993
Falene S.à r.l.	105987	Pierica	106000
Financial Overseas Investment	105997	Redior S.A.	106032
Findas Participations S.A.	106000	Rinnen Invest S.A.	106001
Fitness Impulse Sàrl	105989	Sambal S.A.	106032
Gedeon Holding 2000	105995	Sax International S.A.	105987
Gilbert Heuertz Entreprise de Peinture et de Décors Sàrl	105990	Seldom S.A.	105988
Glimo	105988	Sil03 S.A.	105990
Global Lightning Licences S. à r.l.	106032	Silbiotec Due S.A.	105991
G.M.N.G. International B.V.	105992	Skipper Investments S.A.	105989
Heidebrunnen S.A.H.	105998	Société d'Investissement Porte de l'Etoile	105986
Ideal Standard International Acquisition	105992	Tabiadasc Real Estate S.A.	105994
Kamelot S.A.	106021	TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l.	106015
Larus Holding S.A.	106001	Tool Company S.A.	106032
		Trend S.A.	105989

Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 34.824.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 mai 2006 de la société constituée suivant acte notarié du 29 août 1990

Résolutions

L'assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Maître Pierre-Olivier Wurth, demeurant à L-1527 Luxembourg, 42, rue Marechal-Foch, qui sera remplacé par M. René Moris, demeurant à L-6975 Rammeldange, 28 am Bounert jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'assemblée accepte les reconductions des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Maître Jim Penning, demeurant à L-8290 Kehlen, 11 Dom de Brameschhof
- Maître Philippe Penning, demeurant à L-3830 Schifflange, 68, rue des Fleurs.

L'assemblée décide de nommer la société FISCALITE IMMOBILIERE SA, avec siège social à L-6975 Rammeldange, 28 am Bounert, aux fonctions de nouveau commissaire aux compte jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011 en remplacement de la société INTERAUDIT Sàrl, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

R. Moris

Administrateur

Référence de publication: 2007107005/1801/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

National Business Center S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2006 de la société avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 22 septembre 1989.

Résolutions

L'assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Maître Pierre-Olivier Wurth, demeurant à L-1527 Luxembourg, 42, rue Marechal-Foch, qui sera remplacé par M. René Moris, demeurant à L-6975 Rammeldange, 28 am Bounert jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'assemblée accepte les reconductions des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Maître Jim Penning, demeurant à L-8290 Kehlen, 11 Dom de Brameschhof
- Maître Philippe Penning, demeurant à L-3830 Schifflange, 68 rue des Fleurs.

L'assemblée décide de nommer la société FISCALITE IMMOBILIERE SA, avec siège social à L-6975 Rammeldange, 28 am Bounert, aux fonctions de nouveau commissaire aux compte jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011 en remplacement de la société INTERAUDIT Sàrl, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 25 mai 2006.

R. Moris

Administrateur

Référence de publication: 2007107007/1801/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Falene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 115.750.—
EXTRAIT

En date du 17 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} août.
- Mme Léonie Marder, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007107025/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Creative Art Collection s.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-6750 Grevenmacher, 9, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 43.280.Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106908/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04553. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Sax International S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 77.731.—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106764/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Seldom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 73.950.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106765/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Eurofore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 292.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.142.

—
EXTRAIT

En date du 17 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} août.
- Mme Léonie Marder, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007107024/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Glimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 106.027.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIMO SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007107182/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01869. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Fitness Impulse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3409 Dudelange, 3, rue de l'Abattoir.
R.C.S. Luxembourg B 110.591.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FITNESS IMPULSE SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures*

Référence de publication: 2007107183/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01865. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Skipper Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 61.262.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007106773/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00786. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Trend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 87.074.

—
Par la présente, nous vous informons que le siège de la société a été transféré aujourd'hui le 11 septembre 2007 de l'ancienne adresse:

66, route d'Arlon, L-1470 Luxembourg

à la nouvelle adresse:

202B, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

M.-C. Potti
Administrateur-déléguée

Référence de publication: 2007106739/3740/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03237C. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

CNCP - NKBK International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 47.512.

Il est porté à la connaissance de tiers que la société Compagnie de Révision, avec siège social au rue Richard Cou-denhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de Réviseur d'entreprises.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Jacques Bousse a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société en date du 30 juin 2002.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106813/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Gilbert Heuertz Entreprise de Peinture et de Décors Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3786 Tétange, 10, rue Pierre Schiltz.
R.C.S. Luxembourg B 80.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GILBERT HEUERTZ ENTREPRISE DE PEINTURE ET DE DECORS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007107198/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01772. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Sil03 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.265.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106770/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Silbiotec Due S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.488.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106771/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Electricité Weyandt Nico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7782 Bissen, 39, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 59.035.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE WEYNANDT NICO SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007107187/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01874. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Eldstaden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.453.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107140/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

G.M.N.G. International B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.838.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107137/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

MBH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 79.758.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MBH SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007107174/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01881. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Ideal Standard International Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 131.161.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 13 août 2007, que:

- IDEAL STANDARD INTERNATIONAL HOLDING a transféré la totalité des parts qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

12.500 (douze mille cinq cents) parts à BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., une limited liability company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands, enregistrée auprès du Companies' House sous le numéro LP 7888, ayant son siège social à WALKER SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., 12.500 (douze mille cinq cent) parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

IDEAL STANDARD INTERNATIONAL ACQUISITION

Signature

Référence de publication: 2007106690/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Phitex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.990.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour PHITEX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007106699/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Arcobaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.352.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 16 mai 2007 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs:

- Monsieur Roberto Di Carlo, administrateur, demeurant au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Andrea Prencipe, administrateur, demeurant au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Antonio Grasso, administrateur, demeurant au 100 Lungolago Motta n ° 100, CH-6815 Melide;
- Monsieur Angelo Lazzari, administrateur, demeurant au 6, Via Albricci, I-24067 Sarnico.

2. Le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 3 mai 2007:

- Monsieur Nicola Iardella a démissionné de son poste d'administrateur en date du 27 avril 2007.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106738/1494/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Daoud Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 73.548.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2007

Suite à une décision des actionnaires lors de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration de la société se compose par:

1. Monsieur Gernot Kos, demeurant professionnellement à L - 1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
2. Monsieur Thierry Hellers, demeurant professionnellement à L - 1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
3. Monsieur Robert Becker, demeurant professionnellement à L - 1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Est nommé comme commissaire aux comptes: Monsieur Claude Cahen, demeurant professionnellement à L -1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sarl

Signature

Référence de publication: 2007106734/7262/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.240.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur A Monsieur Eric Magrini, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l, administrateur A démissionnaire.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur B Monsieur Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur B démissionnaire.

Ensuite, le mandat de l'administrateur B Monsieur Mario Huber, 1, Via Canova, Lugano a été renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg

a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur A
- Monsieur Mario Huber, Administrateur B
- Monsieur Pietro Longo, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour TABIADASC REAL ESTATE S.A.

P. Longo

Administrateur B

Référence de publication: 2007106713/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Gedeon Holding 2000, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.031.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 août 2007

1. Le mandat d'administrateur de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.
2. Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
3. Le mandat d'administrateur de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.
4. Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
5. Monsieur Gérard Birchen a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GEDEON HOLDING 2000

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106703/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

EAVF BEN Hanover Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 août 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat
- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;
- Mr. Michael Kidd, Gérant de catégorie A;
- DOMELS S.à r.l., Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106867/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

EAVF BEN Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.579.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 août 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat
- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;
- Mr. Michael Kidd, Gérant de catégorie A;
- DOMELS S.à r.l., Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106864/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Linares Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.037.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Sinan Sar, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier et MONTEREY SERVICES S.A., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette Assemblée, le mandat de l'administrateur:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour LINARES HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007106684/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.333.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Puis, lors de cette Assemblée, le mandat de l'administrateur Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007106697/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

EAVF BEN Neumunster Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 août 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat
- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;
- Mr. Michael Kidd, Gérant de catégorie A;
- DOMELS S.à r.l., Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106846/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. N.R.G. Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 111.300.

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

la société NRG GROUP PLC, ayant son siège social au 66 Chiltern Street, Londres W1U 4 AG, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Delphine de Timary, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 10 mai 2007.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée N.R.G. LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au ZA de Bourmicht, L-8020 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111300, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 225 du 1^{er} février 600 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 31 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 982 du 19 mai 2006, prend la résolution suivante:

Résolution

L'associée décide de changer la dénomination sociale de la Société en N.R.G. PSF LUXEMBOURG S.à r.l.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura à partir de cette date la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de N.R.G. PSF LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. de Timary, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2007. Relation: EAC/2007/6065. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007103987/239/32.

(070118284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Heidebrunnen S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 114.807.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 août 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes, - EUROCOMPTE S.A. ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société HEIDEBRUNNEN S.A.H., Monsieur Philippe Moncousin, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 23 la Campagnette, né le 30 janvier 1953 à B-Leignon.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007105192/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070119448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Paddylux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 112.883.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 août 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes, la société EUROCOMPRES S.A. ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société PADDYLUX SOPARFI S.A., Monsieur Philippe Moncousin, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 23 la Campagnette, né le 30 janvier 1953 à B-Leignon.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007105178/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070119437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Morea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.168.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre démission des fonctions d'Administrateur et Administrateur-délégué de votre société, MOREA S.A..(R.C.S. Luxembourg: B 49.168).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105097/734/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

NFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.144.

—
Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 juillet 2007

(...)

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Pierre Gerard, informaticien, demeurant à F-57240 Nilvange (France), 7, rue Jean Burger, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature isolée et obligatoire dans le cadre de cette gestion.

(...)

Signé: Pierre Gerard, Marie Mannis, Thierry Dessauger.

Pour extrait conforme

P. Gerard

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2007105090/241/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Lux Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 114.811.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 août 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes, la société EUROCOMPRES S.A. ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société LUX ENGINEERING S.A., Monsieur Philippe Moncousin, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 23 la Campagnette, né le 30 janvier 1953 à B-Leignon.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007105193/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070119450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pierica, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 127.225.

Nouvelle adresse de

Pierre Siri (associé et gérant) et de Erica Cecilia Siri (associée):

Avenida del Golf, 58, 07180 Santa Ponsa (Mallorca), Espagne

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007105091/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Findas Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 64.776.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 août 2007 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance en même temps que celui des co-administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007105087/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Rinnen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 114.812.

—
AUSZUG

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 10. August 2007 hervor, daß:

Einzigter Beschluss:

Die Generalversammlung enthebt von seiner Funktion als Kommissar:

- die Gesellschaft EUROCOMPTE S.A. mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Die Generalversammlung ernennt als neuen Kommissar der Gesellschaft RINNEN INVEST S.A.:

- Monsieur Philippe Moncousin, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 23 la Campagnette, né le 30 janvier 1953 à B-Leignon.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Für Veröffentlichung im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 10. August 2007.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007105194/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070119455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Parcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 21.626.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 10 janvier 2001

Le Conseil prend note de la démission de Françoise Jorg, et ce à compter du 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105103/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Larus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 73.028.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

Le mandat d'administrateur de Monsieur André Elvinger n'a pas été renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alain Steichen, docteur en droit, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

- Monsieur Larry Pillard, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully;

- Monsieur Pit Reckinger, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105108/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Maristella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 131.068.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, avec siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Sark en date du 15 juin 2007.

2.- La société de droit irlandais SANLUX INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Stéphanie Birck, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Sark en date du 15 juin 2007.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

A - Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARISTELLA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B - Capital social -Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C - Conseil d'Administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D - Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins 10 pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 7 mai à 15.00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F - Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G - Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, avec siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande), neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
2.- La société de droit irlandais SANLUX INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande), une action	<u>1</u>
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Francesco Hofer, licencié en économie politique, né à Sorengo, (Suisse), le 20 mai 1971, demeurant professionnellement à CH-6850 Mendrisio, Piazza Del Ponte, 9, (Suisse), Président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Davide Berra, conseiller financier, né à Milan, (Italie), le 3 septembre 1970, demeurant professionnellement à CH-6850 Mendrisio, Via Pollini, 7, (Suisse);
 - c) Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2013.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Swetenham, S. Birck, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2007, Relation GRE/2007/3751. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007103898/231/224.

(070118419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.975,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.554.

In the year two thousand and six, on the tenth of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under number B 102.554 (the «Company»).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger dated 7 July 2004, published in the Mémorial C number 1085 on 27 October 2004.

The Meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, employee in Mersch

The Chairman requests the notary to act that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here appended to be registered with the minutes.

2. As appears from the attendance list, the 4,699 representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed beforehand.

3. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500.- (five Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 117,475.- (one hundred and seventeen thousand four hundred seventy-five Euros) to EUR 117,975.- (one hundred and seventeen thousand nine hundred and seventy-eight Euros) by creating and issuing 19 (nineteen) Class A Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and with a share premium of EUR 4,058.15 (four thousand fifty-eight Euros and fifteen Cents) per new Class A Share and 1 (one) Class B Share with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and with a share premium of EUR 4,058.15 (four thousand fifty-eight Euros and fifteen Cents) per new Class B share.

(2) Decision to record the subscription and payment of the new shares by way of contribution in cash and to allocate the share premium to a special distributable reserve.

(3) Decision to amend article 5 of the Articles of Incorporation to reflect the share capital increase.

(4) Miscellaneous.

After deliberation and approval of the foregoing, the shareholders took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500.- (five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 117,475.- (one hundred and seventeen thousand four hundred seventy-five Euros) to EUR 117,975.- (one hundred and seventeen thousand nine hundred and seventy-eight Euros) by creating and issuing 19 (nineteen) Class A Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and with a share premium of EUR 4,058.15 (four thousand fifty-eight Euros and fifteen Cents) per new Class A Share and 1 (one) Class B Share with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and with a share premium of EUR 4,058.15 (four thousand fifty-eight Euros and fifteen Cents) per new share.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to record the following subscriptions:

Name of shareholder	Number of shares subscribed
1. CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC	19 Class A Shares
2. UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H.	1 Class B Share
Total	20 Shares

All the 20 (twenty) new shares and the share premium have been fully paid in cash so that the amount of EUR 81,663.- (eighty-one thousand six hundred and sixty-three Euros) is at the disposal of the Company.

The Shareholders resolve to allocate the premium received in a special distributable reserve.
The documents attesting the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the share capital increase.

Article 5 of the Articles of Incorporation shall now read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital is set at EUR 117,975.- (one hundred seventeen thousand four hundred ninety-five Euros), divided as follows:

- 4,483 (four thousand four hundred eighty-three) class A Shares («parts sociales») (the «Class A Shares»)
- 236 (two hundred thirty-six) class B Shares («parts sociales») (the «Class B Shares») with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the Shareholder's meeting, in accordance with article 13 of the Articles.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euros,

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CRESCENT EURO INDUSTRIAL III S.àR.L. ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.554 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1085 le 27 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch.

Le président prie le notaire d'acter que:

1. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les 4.699 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 500,- (cinq cents Euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 117.475,- (cent dix-sept mille quatre cent soixante-quinze Euros) à EUR 117.975,- (cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze Euros) par la création et l'émission de 19 (dix-neuf) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et avec une prime d'émission de EUR 4.058,15 (quatre mille cinquante-huit Euros et quinze Eurocents) par nouvelle part sociale de Classe A et 1 (une) Part Sociale de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et avec une prime d'émission de EUR 4.058,15 (quatre mille cinquante-huit Euros et quinze Eurocents) par nouvelle part sociale de Classe B.

(2) Décision de constater la souscription et la libération des nouvelles parts sociales par apport en numéraire et d'allouer la prime d'émission à une réserve spéciale distribuable.

(3) Décision de modifier l'article 5 des Statuts afin de traduire l'augmentation de capital.

(4) Divers.

Après délibération et approbation de ce qui précède, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 500,- (cinq cents Euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 117.475,- (cent dix-sept mille quatre cent soixante-quinze Euros) à EUR 117.975,- (cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze Euros) par la création et l'émission de 19 (dix neuf) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et avec une prime d'émission de EUR 4.058,15 (quatre mille cinquante-huit Euros et quinze Eurocents) par nouvelle part sociale de Classe A et 1 (une) Part Sociale de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et avec une prime d'émission de EUR 4.058,15 (quatre mille cinquante-huit Euros et quinze Eurocents) par nouvelle part sociale de Classe B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de constater les souscriptions suivantes:

Nom de l'associé	Nombre des parts sociales souscrites
1. CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC	19 Parts Sociales de Classe A
2. UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H.	1 Part Sociale de Classe B
Total	20 Parts Sociales

Toutes les 20 (vingt) nouvelles parts sociales et la prime d'émission ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de EUR 81.663,- (quatre-vingt et un mille six cent soixante-trois Euros) se trouve à la disposition de la Société.

L'assemblée générale des associés décident d'allouer la prime d'émission reçue dans une réserve spéciale distribuable. Les documents attestant du paiement en numéraire ont été présentés devant le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de traduire l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts aura désormais le libellé suivant:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis est fixé à EUR 117.975,- (cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze Euros) et est réparti comme suit:

- 4.483 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois) parts sociales de la classe A (les «Parts Sociales A»)
- 236 (deux cent trente-six) parts sociales de la classe B (les «Parts Sociales B») d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des Statuts.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la société en raison des présentes, est estimé approximativement à deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Sur quoi le présent acte a été passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Van Hees, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2006, vol. 438, fol. 83, case 12. — Reçu 811,63 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007103274/242/154.

(070117418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Advent Rental Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.957.

In the year two thousand and seven, on the seventh of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg),

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of ADVENT RENTAL HOLDING S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.957, having its registered office at 76, Grand rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated on July 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 23, 2006. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated on May 10, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Miss Marianne Smetryns, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of five thousand eight hundred and sixty-eight euro (EUR 5,868.-), so as to raise it from its present amount of thirty-six thousand seven hundred and thirty-two euro (EUR 36,732.-) up to forty-two thousand and six hundred euro (EUR 42,600.-) by the issue of one thousand three hundred and ninety (1,390) class A shares, each having a par value of four euro (EUR 4.-) and seventy-seven (77) class B shares, each having a nominal value of four euro (EUR 4.-).

The total contribution of five thousand five hundred and sixty euro (EUR 5,560.-) for the class A shares will be entirely allocated to the share capital. The total contribution of two hundred two thousand and six euro (EUR 202,006.-) for the class B shares will be allocated as follows: (a) three hundred and eight euro (EUR 308.-) to the Company's share capital and (b) two hundred one thousand six hundred and ninety-eight euro (EUR 201,698.-) to the share premium account.

2. To amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation according to the above.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of five thousand eight hundred and sixty-eight euro (EUR 5,868.-), so as to raise it from its present amount of thirty-six thousand seven hundred and thirty-two euro (EUR 36,732.-) up to forty-two thousand six hundred euro (EUR 42,600.-) by the issue of one thousand three hundred and ninety (1,390) class A shares (the «New Class A Shares» individually referred to as the «New Class A Share»), each having a par value of four euro (EUR 4.-) and seventy-seven (77) class B shares (the «New Class B Shares»), each having a nominal value of four euro (EUR 4.-), to be subscribed as follows:

(i) LOVELUS PRINCIPE, S.L., a company organized under the laws of Spain, registered with the Madrid Companies Registry, tomo 3058, folio 182, seccion 8, hoja M-52316, having its registered office at Calle Maudes 51, 8 28003 Madrid, Spain, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Madrid on 7 June 2007, declares to subscribe to seventy-seven (77) New Class B Shares. Such New Class B Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of two hundred two thousand and six euro (EUR 202,006.-) relating to the New Class B Shares is allocated as follows (a) three hundred eight euro (EUR 308.-) is allocated to the share capital and (b) two hundred one thousand six hundred and ninety-eight euro (EUR 201,698.-) is allocated to the share premium account;

(ii) INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LTD, a company organized under the laws of England and Wales, with registered office at 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, United Kingdom, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in London on 6 June 2007, declares to subscribe to one hundred and seventeen (117) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of four hundred and sixty-eight euro (EUR 468.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(iii) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 N ° 1 LTD, for and on behalf of ICG MEZZANINE FUND 2003 No.1 LP, a company organized under the laws of Jersey, with registered office at Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Jersey

on 7 June 2007, declares to subscribe to seventy-five (75) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of three hundred euro (EUR 300.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(iv) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LTD for and on behalf of ICG MEZZANINE FUND 2003 No.3 LP, a company organized under the laws of Jersey, with registered office at Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Jersey on 7 June 2007, declares to subscribe to four (4) New Class A Share. Such New Class A Share is fully paid up by a contribution in cash. The global amount of sixteen euro (EUR 16.-) relating to the New Class A Share is entirely allocated to the share capital;

(v) ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to sixty-six (66) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of two hundred and sixty-four euro (EUR 264.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(vi) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to one hundred and sixty-four (164) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of six hundred fifty-six euro (EUR 656.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(vii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to one hundred forty-nine (149) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of five hundred and ninety-six euro (EUR 596.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(viii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to three hundred fifty-three (353) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of one thousand four hundred and twelve euro (EUR 1,412.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(ix) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-D LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to one hundred forty-nine (149) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of five hundred ninety-six euro (EUR 596.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(x) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-E LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to thirty-two (32) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred twenty-eight euro (EUR 128.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xi) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-F LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to ninety (90) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of three hundred and sixty euro (EUR 360.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to one hundred fourteen (114) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of four hundred fifty-six euro (EUR 456.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xiii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-H LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by

virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to twenty-six (26) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred four euro (EUR 104.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xiv) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to sixteen (16) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of sixty-four euro (EUR 64.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xv) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-J LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to twenty-one (21) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of eighty-four euro (EUR 84.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xvi) ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to nine (9) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of thirty-six euro (EUR 36.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xvii) ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to one (1) New Class A Share. Such New Class A Share is fully paid up by a contribution in cash. The global amount of four euro (EUR 4.-) relating to the New Class A Share is entirely allocated to the share capital;

(xviii) ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to two (2) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of eight euro (EUR 8.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xix) ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 June 2007, declares to subscribe to two (2) New Class A Shares. Such New Class A Shares is fully paid up by a contribution in cash. The global amount of eight euro (EUR 8.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital has a subscribed share capital of forty-two thousand six hundred Euro (EUR 42,600.-), divided into eight thousand nine hundred and ninety-nine (8,999) class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares»), one thousand six hundred and fifty (1,650) class B ordinary shares (the «Class B Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of four Euro (EUR 4.-) each. The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares and the Management Share are hereinafter collectively referred to as the «shares».»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ADVENT RENTAL HOLDING S.C.A. (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.957, ayant son siège social au 76, Grand rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marianne Smetryns, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. L'augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille huit cent soixante-huit Euros (EUR 5.868,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille sept cent trente-deux Euro (EUR 36.732,-) à quarante-deux mille six cents Euro (EUR 42.600,-) en numéraire, en créant et en émettant mille trois cent quatre-vingt dix (1.390) nouvelles Actions de Catégorie A (les «Nouvelles Actions de Catégorie A»), et soixante-dix sept (77) nouvelles Actions de Catégorie B (les «Nouvelles Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de quatre Euro (EUR 4,-) chacune;

Le total de l'apport d'un montant de cinq mille cinq cent soixante Euro (EUR 5.560,-) relative aux Actions de Catégorie A sera intégralement alloué au capital social. Le total de l'apport d'un montant de deux cent deux mille six Euro (EUR 202.006,-) relative aux Actions de Catégorie B sera alloué comme suit: (a) trois cent huit Euro (EUR 308,-) seront alloués au capital social de la Société et (b) deux cent un mille six cent quatre vingt dix-huit Euro (EUR 201.698,-) seront alloués au compte prime d'émission.

2. La modification de l'article 6 des statuts de la Société suite à la résolution ci-dessus.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille huit cent soixante-huit Euros (EUR 5.868,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille sept cent trente-deux Euros (EUR 36.732,-) à quarante deux mille six cent Euros (EUR 42.600,-) en numéraire, en créant et en émettant mille trois cent quatre-vingt dix (1.390) nouvelles actions de catégorie A (les «Nouvelles Actions de Catégorie A»), individuellement, la «Nouvelle Action de Catégorie A»), et soixante dix-sept (77) nouvelles actions de catégorie B (les «Nouvelles Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de quatre Euro (EUR 4,-) chacune, et qui seront souscrites de la façon suivante:

(i) LOVELUS PRINCIPE, S.L, une société existant selon les lois espagnoles, immatriculée au Registre des Sociétés de Madrid, tomo 3058, folio 182, seccion 8, hoja M-52316, ayant son siège social au Calle Maudes 51, 8 ° 28003 Madrid, Espagne, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Madrid le 7 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire soixante dix-sept (77) Nouvelles Actions de Catégorie B. Ces Nouvelles Actions de Catégorie B sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de deux cent deux mille six Euros (EUR 202.006,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie B est alloué comme suit: (i) trois cent huit

Euro (EUR 308,-) sont alloués au capital social et (ii) deux cent un mille six cent quatre-vingt dix-huit Euros (EUR 201.698,-) sont alloués au compte prime d'émission;

(ii) INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENT LTD, une société existant selon les lois anglaises, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres EC2N 1DP, Royaume-Uni, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Londres le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire cent dix-sept (117) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre cent soixante-huit Euros (EUR 468,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(iii) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 N ° 1 LTD, pour et au nom de ICG MEZZANINE FUND 2003 No.1 LP, une société existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres EC2N 1DP, Royaume-Uni, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Jersey le 7 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire soixante-quinze (75) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de trois cents Euros (EUR 300,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(iv) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LTD, pour et au nom de ICG MEZZANINE FUND 2003 LP, une société existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Jersey le 7 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire quatre (4) Nouvelle Action de Catégorie A. Cette Nouvelle Action de Catégorie A est payée par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de seize Euros (EUR 16,-) relatif à la Nouvelle Action de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(v) ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire soixante-six (66) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de deux cent soixante-quatre Euros (EUR 264,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(vi) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire cent soixante-quatre (164) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de six cent cinquante-six Euros (EUR 656,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(vii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire cent quarante-neuf (149) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cinq cent quatre-vingt seize Euros (EUR 596,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(viii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire trois cent cinquante-trois (353) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de mille quatre cent douze Euros (EUR 1.412,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(ix) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-D LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire cent quarante-neuf (149) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cinq cent quatre-vingt seize Euros (EUR 596,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(x) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-E LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire trente-deux (32) Nouvelles Actions de Catégorie

A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cent vingt-huit Euros (EUR 128,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xi) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-F LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire quatre-vingt dix (90) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de trois cent soixante Euros (EUR 360,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire cent quatorze (114) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre cent cinquante-six Euros (EUR 456,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xiii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-H LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire vingt-six (26) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cent quatre Euros (EUR 104,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xiv) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire seize (16) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de soixante-quatre Euros (EUR 64,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xv) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-J LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire vingt-un (21) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre-vingt quatre Euros (EUR 84,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xvi) ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire neuf (9) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de trente-six Euros (EUR 36,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xvii) ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire une (1) Nouvelle Action de Catégorie A. Cette Nouvelle Action de Catégorie A est payée par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre Euros (EUR 4,-) relatif à la Nouvelle Action de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xviii) ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire deux (2) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de huit Euros (EUR 8,-) relatives aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xix) ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 6 juin 2007, déclare par sa représentante souscrire deux (2) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de huit Euros (EUR 8,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La Société a un capital souscrit de quarante-deux mille six cents euros (EUR 42.600,-), représenté par huit mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (8.999) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), mille six cent cinquante (1.650) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B») et par une (1) action de commandité (l'«Action de commandité»), ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune. Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B et l'action de commandité sont référencées ci-après comme étant les «actions».»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, M. Smetryns, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2007. Relation: EAC/2007/6683. — Reçu 2.075,66 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007103964/239/383.

(070118204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.284.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WALTONVILLE LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63, Line Wall Road, GBZ-Gibraltar,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy under private seal, given on 5 February 2007, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of TDS INVESTOR (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 July 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 842 on 5 October 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 118.284 (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create six (6) separate classes of shares, namely a class A Share, a class B Share, a class C Share, a class D Share, a class E Share and a class F Share.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to an amount of twenty-eight million four hundred ninety-two thousand one hundred Euro (EUR 28,492,100) through the issuance of one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class A Shares,

one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class B Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class C Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class D Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class E Shares and one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class F Shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class A Shares, the one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class B Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class C Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class D Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class E Shares and one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class F Shares, are subscribed by the Sole Shareholder, duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed.

The shares subscribed have been paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind to the Company of all its assets and liabilities having a total value of two hundred eighty-four million seven hundred ninety-six thousand eight hundred two Euro (EUR 284,796,802) representing an amount equivalent to three hundred sixty eight million five hundred forty-six thousand nine hundred ninety-seven United States dollars (US\$ 368,546,997).

Twenty-eight million four hundred seventy-nine thousand six hundred Euro (EUR 28,479,600) of the contribution have been allocated to the share capital of the Company and two hundred fifty-six million three hundred seventeen thousand two hundred two Euro (EUR 256,317,202) of such contribution have been allocated to the Company's share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to authorise Mr. Pierre Beissel, Mrs. Camille Bourke, or Ms. Caroline Apostol, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

Third resolution

Further to the contribution in kind by the Sole Shareholder of all of its assets and liabilities, including five hundred (500) shares of the Company, the Sole Shareholder decides to cancel the five hundred (500) shares contributed to the Company and decides to reduce the share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) by cancellation of the five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves to add an additional paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

«The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and immediate cancellation of all the shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class F)».

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions hereof, the Sole Shareholder resolves that article 6 of the Company's articles of incorporation shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty eight million four hundred seventy-nine thousand six hundred Euro (EUR 28,479,600) represented by one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class A Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class B Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class C Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class D Shares, one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class E Shares and one hundred eighty-nine eight hundred sixty-four (189,864) class F Shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The class A Shares, the class B Shares, the class C Shares, the class D Shares, the class E Shares and the class F Shares are hereinafter together referred to as the «shares» and each a «share».

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class F)».

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new article 21 in Section E of the Company's articles of incorporation and to renumber the existing articles 21 and 22 as articles 22 and 23 respectively.

The new article 21 shall read as follows:

«In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends, the class A shareholders shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Company; the class B shareholders shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect

to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Company; the class C shareholders shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Company; the class D shareholders shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Company; the class E shareholders shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Company. The class F shareholders shall, sixth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class F shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the class E shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class F and E shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the class D shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class F, E and D shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the class C shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class F, E, D and C shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the class B shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class F, E, D, C, and B shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the class A shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions».

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 13 in the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg indicated in the convening notices.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.»

Eighth resolution

The Sole Shareholder further resolves to add a last paragraph to article 14 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

«The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.»

Capital duty exemption request

As the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-1 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by

the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of all the assets and liabilities to the Company.

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

WALTONVILLE LIMITED, eine limited liability company gegründet nach dem Recht von Gibraltar, mit eingetragenem Sitz in 57/63, Line Wall Road, GBZ-Gibraltar,

hier vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 5. Februar 2007, die nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter (der «Alleinige Gesellschafter») von TDS INVESTOR (LUXEMBOURG) S.à r.l., einer société à responsabilité limitée mit Sitz in 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg, gegründet am 14. Juli 2006 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger mit Amtssitz in Luxemburg, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 842, vom 5. Oktober 2006, veröffentlicht wurde, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 118.284.

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt sechs (6) getrennte Anteilklassen zu schaffen, namentlich eine Anteilklasse A, eine Anteilklasse B, eine Anteilklasse C, eine Anteilklasse D, eine Anteilklasse E und eine Anteilklasse F.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf einen Betrag von achtundzwanzig Millionen vierhundertzweiundneunzigtausendeinhundert Euro (EUR 28.492.100) zu erhöhen, durch die Ausgabe von hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteilen der Klasse A, hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteilen der Klasse B, hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteilen der Klasse C, hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteilen der Klasse D, hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteilen der Klasse E und hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteilen der Klasse F mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Die hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse A, die hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse B, die hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse C, die hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse D, die hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse E und die hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse F werden von dem Alleinigen Gesellschafter, vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, vorbenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Gesellschaftsanteile sind von dem Alleinigen Gesellschafter durch eine Sacheinlage bestehend aus ihren Aktiva und Passiva in einem Gesamtbetrag von zweihundertvierundachtzig Millionen siebenhundertsechundneunzigtausendachthundertzwei Euro (EUR 284.796.802) eingezahlt worden, der einen Betrag von dreihundertachtundsechzig Millionen fünfhundertsechundvierzigtausendneunhundertsechundneunzig US Dollars (US \$ 368.546.997) entspricht.

Achtundzwanzig Millionen vierhundertneunundsiebzigttausendsechshundert Euro (EUR 28.479.600) der Einlage wurden dem Gesellschaftskapital zugeführt und zweihundertsechundfünfzig Millionen dreihundertsiebzehntausendzweihundertzwei Euro (EUR 256.317.202) wurden der Kapitalrücklage der Gesellschaft zugewiesen.

Die Existenz und der Wert der Einlage wurden dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Herrn Pierre Beissel, Frau Camille Bourke und Frau Caroline Apostol, alle Juristen mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, einzeln zu ermächtigen, die erforderlichen Änderungen im Gesellschaftsregister vorzunehmen, um die oben genannte Kapitalerhöhung widerzuspiegeln.

Dritter Beschluss

Nach der oben genannten Sacheinlage durch den alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft seiner gesamten Vermögenswerte und Verbindlichkeiten, inklusive fünfhundert (500) Anteile der Gesellschaft, beschließt der Alleinige Gesellschafter die fünfhundert (500) Anteile der Gesellschaft zu annullieren und beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) herabzusetzen, durch Annullierung von fünfhundert (500) Anteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt weiterhin einen zusätzlichen Absatz in den Artikel 6 der Gesellschaftssatzung einzufügen, der wie folgt lauten wird:

«Das Gesellschaftskapital kann durch die Annullierung von Anteilen herabgesetzt werden, einschließlich durch die Annullierung von einer oder mehreren Anteilsklassen durch den Rückkauf und die unverzügliche Annullierung aller Anteile, die in einer solchen Klasse ausgegeben werden. Im Falle von Rückkäufen und Annullierungen von Anteilsklassen erfolgen diese Annullierungen und Rückkäufe von Anteilen in umgekehrter alphabetischer Reihenfolge (beginnend mit der Klasse «F».)»

Fünfter Beschluss

Im Anschluss der oben genannten Beschlüsse beschließt der Alleinige Gesellschafter Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtundzwanzig Millionen vierhundertneunundsiebzigttausendsechshundert Euro (EUR 28.479.600), eingeteilt in hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse A, hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse B, hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse C, hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse D, hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse E und hundertneunundachtzigtausendachthundertvierundsechzig (189.864) Anteile der Klasse F, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Die Anteile der Klasse A, die Anteile der Klasse B, die Anteile der Klasse C, die Anteile der Klasse D, die Anteile der Klasse E und die Anteil der Klasse F werden nachstehend gemeinsam die «Anteile» genannt und einzeln ein «Anteil».

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Das Gesellschaftskapital kann durch die Annullierung von Anteilen herabgesetzt werden, einschließlich durch die Annullierung von einer oder mehreren Anteilsklassen durch den Rückkauf und die unverzügliche Annullierung aller Anteile, die in einer solchen Klasse ausgegeben werden. Im Falle von Rückkäufen und Annullierungen von Anteilsklassen erfolgen diese Annullierungen und Rückkäufe von Anteilen in umgekehrter alphabetischer Reihenfolge (beginnend mit der Klasse «F».)»

Sechster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt einen neuen Artikel 21 in den Abschnitt F der Gesellschaftssatzung einzufügen und die bestehenden Artikel 21 und 22 in jeweils 22 und 23 umzunummerieren.

Der neue Artikel 21 lautet wie folgt:

«In jedem Jahr, in dem die Hauptversammlung der Gesellschafter beschließt, Dividenden auszuschütten, haben zunächst die Gesellschafter der Klasse A ein Vorrecht Dividenden für das jeweilige Jahr in Höhe eines Betrags, der nicht geringer als null Komma fünfundzwanzig Prozent (0,25%) des Nominalkapitals in Bezug auf die Anteile dieser Gesellschafter in der Gesellschaft sein darf, zu erhalten. An zweiter Stelle haben die Gesellschafter der Klasse B ein Vorrecht Dividenden für das jeweilige Jahr in Höhe eines Betrags, der nicht geringer als null Komma fünfundzwanzig Prozent (0,25%) des Nominalkapitals in Bezug auf die Anteile dieser Gesellschafter in der Gesellschaft sein darf, zu erhalten. Nach den Gesellschaftern der Klasse B haben die Gesellschafter der Klasse C ein Vorrecht Dividenden für das jeweilige Jahr in Höhe eines Betrags, der nicht geringer als null Komma fünfundzwanzig Prozent (0,25%) des Nominalkapitals in Bezug auf die Anteile dieser Gesellschafter in der Gesellschaft sein darf, zu erhalten. Nach den Gesellschaftern der Klasse C haben die Gesellschafter der Klasse D ein Vorrecht Dividenden für das jeweilige Jahr in Höhe eines Betrags, der nicht geringer als null Komma fünfundzwanzig Prozent (0,25%) des Nominalkapitals in Bezug auf die Anteile dieser Gesellschafter in der Gesellschaft sein darf, zu erhalten. Anschließend haben die Gesellschafter der Klasse E ein Vorrecht Dividenden für das jeweilige Jahr in Höhe eines Betrags, der nicht geringer als null Komma fünfundzwanzig Prozent (0,25%) des Nominalkapitals in Bezug auf die Anteile dieser Gesellschafter in der Gesellschaft sein darf, zu erhalten. Und zuletzt erhalten die Gesellschafter der Klasse F die übrigen Dividenden. Sollten alle Anteile der Klasse F und der Klasse E auf Grund eines Rückkaufs oder auf andere Weise zum Zeitpunkt der Verteilung annulliert sein, so werden die übrigen Dividenden den Gesellschaftern der Klasse D zugewiesen. Sollten alle Anteile der Klasse F, der Klasse E und der Klasse D auf Grund eines Rückkaufs oder auf andere Weise zum Zeitpunkt der Verteilung annulliert sein, so werden die übrigen Dividenden den Anteilen der Klasse C zugewiesen. Sollten alle Anteile der Klasse F, E, D und C auf Grund eines Rückkaufs oder auf andere Weise zum Zeitpunkt der Verteilung annulliert sein, so werden die restlichen Dividenden den Anteilen der Klasse B zugewiesen. Sollten alle Anteile der Klasse F, E, D, C und B auf Grund eines Rückkaufs oder auf andere Weise zum Zeitpunkt der Verteilung annulliert sein, so werden die restlichen Dividenden den Anteilen der Klasse A zugewiesen.»

Siebter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Artikel 13 der Gesellschaftssatzung zu ändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 13.** Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen. Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in den Einberufungsschreiben angegebenen Ort in Luxemburg statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.»

Achter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt einen letzten Absatz zum Artikel 14 in die Gesellschaftssatzung beizufügen, der lautet wie folgt:

«Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.»

Antrag auf Befreiung von der proportionalen Kapitalsteuer

Insofern die Sacheinlage aus den Aktiva und Passiva einer Gesellschaft besteht, deren Sitz sich in einem Mitgliedstaat der Europäischen Gemeinschaft befindet, sind die Bedingungen des Artikels 4-1 des luxemburgischen Gesetzes vom 29. Dezember 1971, abgeändert durch das Gesetz vom 3. Dezember 1986, die die Befreiung von der proportionalen Kapitalsteuer für die Einbringung von Aktiva und Passiva in die Gesellschaft vorsehen, erfüllt.

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf sechstausendfünfhundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157s, fol. 87, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 27. Februar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007104163/242/319.

(070118229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Kamelot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.713.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104750/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01136. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

BRAPF Ikebukuro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.104.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRAPF HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending (hereafter the «Company»), here represented by Ms Corinne Petit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on or about 10 August 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding

of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRAPF IKEBUKURO S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers

and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) have been subscribed by BRAPF HOLDING S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 14,681.05 (exchange rate (median price) on August 10th, 2007: USD 1.- = EUR 0.7341).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Steven Gary Meise, born on January 2, 1967 in Dallas, Texas, USA, residing at BlackRock, Inc., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;

- Mr Geoffrey Radcliffe, Chartered Accountant, born on 8th October 1958 in Douglas, Isle of Man, British Isles, residing at 36 rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg; and

- Mr Bill Finelli, accountant, born on 4 August 1957 at Kearney New Jersey USA, residing professionally at 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRAPF HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, dont l'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (désignée ci-après comme la «Société»), ici représenté par Mademoiselle Corinne Petit, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux alentours du 10 août 2007.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRAPF IKEBUKURO S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (municipalité de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) représentée par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

BRAPF HOLDING S.à r.l., prénommée, a souscrit les vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 14.681,05 (taux de change (median price) du 10 août 2007: USD 1,- = EUR 0,7341).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Steven Gary Meise, né le 2 janvier 1967 à Dallas, Texas, USA, demeurant au BlackRock, Inc., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;

- Monsieur Geoffrey Radcliffe, expert-comptable, né le 8 octobre 1958 à Douglas, Ile de Man, Iles Britanniques, demeurant au 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg; et

- Monsieur Bill Finelli, comptable, né le 4 août 1957 à Kearney New Jersey USA, ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007. LAC/2007/23176. - Reçu 146,81 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

M.Schaeffer.

Référence de publication: 2007104475/5770/345.

(070118775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

CPI I&G Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.340.

In the year two thousand and seven, on the 20th day of July.

Before us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle and its principal place of business at 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, United States, here represented by Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached, the sole partner of CPI I&G GERMANY S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th February 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 920 dated 19th May 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 10th May 2007, not yet published in the Memorial C.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole partner holds all five hundred and five (505) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from sixty-three thousand one hundred and twenty-five Euro (€ 63,125) to one hundred forty six thousand three hundred seventy five Euro (€ 146,375) by the issue of six hundred sixty six (666) new shares to be referred to in the articles of incorporation as «class C shares» of a par value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125) and definition of the rights and obligations of the class C shares.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC and consequential amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from sixty-three thousand one hundred and twenty-five Euro (€ 63,125) to one hundred forty six thousand three hundred seventy five Euro (€ 146,375) by the issue of six hundred sixty six (666) new shares to be denominated «class C shares» of a par value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125) each to be subscribed and paid in full in cash by CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC.

The new class C shares referred to above have been subscribed and paid in full by the sole member.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner further resolved to define the rights and the obligations of the issued class C shares as follows:

Articles 6.1 and 6.2 shall be amended as follows:

«6.1 The capital is set at one hundred forty six thousand three hundred seventy five Euro (€ 146,375) divided into (i) three hundred and fifty (350) class A shares, (ii) one hundred and fifty-five (155) class B shares and (iii) six hundred sixty six (666) class C shares, each with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125).

6.2 Each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) (and any instruments, notes, certificates or securities convertible into shares of such class) bears preferential financial rights to the Investment (and the underlying assets) made by the Company in relation with the issue of shares in such class. The classes of shares of the Company relate to the Investments as follows:

§ Class A: PACIFIC HOUSE INVESTMENT

§ Class B: ALTE ELBGAUSTRASSE INVESTMENT

§ Class C: ELSENHEIMERSTRASSE INVESTMENT.»

Article 6.5 shall be amended by the addition of the following definition:

«ELSENHEIMERSTRASSE INVESTMENT means the investment by way of shares, loans or otherwise in the property registered in the Land Register of the Local Court of Munich, land register of Untersending, volume 991, sheet no. 31410, located in Munich at Elsenheimerstrasse 61-65, plot 8480, with an area measuring 12,350 m² (and the underlined assets).»

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,000.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am zwanzigsten Juli.

Erschien vor der unterzeichnenden Notarin Maître Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Grossherzogtum Luxemburg,

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC, eine Gesellschaft gegründet gemäss den Gesetzen des Staates Delaware, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle und Verwaltungssitz in 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Vereinigte Staaten von Amerika, hier vertreten durch Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, mit Wohnsitz in Luxemburg, ermächtigt durch beigefügte Vollmacht, und alleiniger Gesellschafter der CPI I&G GERMANY S.à r.l. (die «Gesellschaft»), eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, gegründet durch Urkunde des Notars M^e Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, am 16. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 920 vom 19. Mai 2007.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal am 10. Mai 2007 durch Urkunde des Notars M^e Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, noch nicht veröffentlicht, geändert.

Die Bevollmächtigte erklärt und ersucht der Notarin folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle ausgegebenen fünfhundert und fünf (505) Anteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagessordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die folgenden:

A. Erhöhung des Aktienkapitals von dreiundsechzigtausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (€ 63.125) auf einhundertsechszwanzigtausenddreihundertfünfundsiebzig Euro (€ 146.375) durch Ausgabe von sechshundertsechszwanzig (666) neuen Anteilen, die in der Gesellschaftssatzung als «Klasse C Anteile» bezeichnet werden und einen Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125) besitzen und Bestimmung der Rechte und Pflichten der Klasse C Anteile.

B. Zeichnung und Bezahlung der auszugebenden Anteile durch CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC und infolgedessen Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft.

Folgende Entscheidungen wurden durch den alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, das Aktienkapital der Gesellschaft von dreiundsechzigtausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (€ 63.125) auf einhundertsechszwanzigtausenddreihundertfünfundsiebzig Euro (€ 146.375) durch Ausgabe von sechshundertsechszwanzig (666) neuen Anteilen unter der Bezeichnung «Klasse C Anteile» mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125) gegen Bareinlage durch CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC, zu erhöhen.

Die neuen Klasse C Anteile wurden vom alleinigen Gesellschafter gezeichnet und vollständig bezahlt.

Beweis über obige Bareinlage wird der unterzeichnenden Notarin vorgelegt.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst darüber hinaus, die Rechte und Pflichten der Klasse C Anteile wie folgt festzusetzen:

Artikel 6.1 und 6.2 werden wie folgt abgeändert:

«6.1 Das gezeichnete Aktienkapital wird auf einhundertsechszwanzigtausenddreihundertfünfundsiebzig Euro (€ 146.375) festgesetzt, unterteilt in (i) dreihundertfünfzig (350) Klasse A Anteile, (ii) einhundertfünfundfünfzig (155) Klasse B Anteile und (iii) sechshundertsechszwanzig (666) Klasse C Anteile mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125).

6.2 Jede Klasse von Anteilen (unabhängig vom Zeitpunkt der Ausgabe der Anteile innerhalb einer Klasse) (und alle Handlungspapiere, Schuldscheine, Schuldverschreibungen oder Wertpapiere, die in Anteile einer solchen Klasse unwandelbar sind) verfügt über finanzielle Vorzugsrechte bezüglich der Investition (und der zugrunde liegenden Aktivmasse) der Gesellschaft, die im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen einer solchen Klasse steht. Die Klassen der Anteile der Gesellschaft stehen in Relation zu den Investitionen wie folgt:

§ Klasse A Anteile: PACIFIC HOUSE INVESTITION

§ Klasse B: ALTE ELBGAUSTRASSE INVESTITION

§ Klasse C: Elsenheimerstrasse»

Article 6.5 soll durch folgende Definition ergänzt werden:

Elsenheimerstrasse Investition bedeutet die Investition mittels Anteilen, Darlehen oder in anderer Form in Bezug auf das Grundeigentum, das im Grundbuch des Amtsgerichtes von München, Grundbuch Untersending, Band 991, Blatt 31410, Flurstück 8480 eingetragen ist, und sich in München,

Elsenheimerstrasse 61-65, befindet und eine Fläche von 12,350 qm umfasst (und die zugrunde liegende Aktivmasse).

Kosten

Der Betrag der von der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung zu tragenden Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, wird auf € 2.000 geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, welche die englische Sprache beherrscht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worueber die vorliegende Urkunde an oben bezeichnetem Tag in Luxemburg niedergeschrieben wurde.

Nach Verlesung des Dokuments in Anwesenheit der oben benannten Person, unterzeichnete sie gemeinsam mit der Notarin vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: S. Goldacker, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 23 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8687. — Reçu 832,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007104816/272/129.

(070119109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Mondialtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.814.

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONDIALTEX S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.814, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C numéro 475 du 5 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jacques Delvaux:

- en date du 17 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1041 du 21 novembre 2001;
- en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1187 du 18 décembre 2001;
- en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 319 du 7 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2) Modification afférente de l'article 27 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de juin à 17.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 21, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 2006 prendra fin le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article vingt-sept des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de juin à 17.00 heures. La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 26 juin 2008 à 17.00 heures.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article vingt et un des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg le dernier jeudi du mois de juin à 17.00 heures.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2007. Relation GRE/2007/3229. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007103941/231/69.

(070118631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Logix IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.938.

—
RECTIFICATIF

L'avis déposé au Registre de Commerce et des Société sous la référence L070114511.05 en date du 28 août 2007 contenait une erreur, il faut lire que le siège social de la société FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 122.561, nouvel, associé de la société LOGIX IV S.à r.l., se trouve au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, et non au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme

LOGIX IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007104551/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Redior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 66.296.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104742/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01225. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Tool Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 128A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

TOOL COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007104872/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08813. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Global Lightning Licences S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104754/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01101. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Sambal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 103.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104687/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2007, réf. DSO-CH00208. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070118940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.
